FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément aux Réglements sur les Produits Dangereux

Shell Morlina S3 BA 220

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 2016-09-07
1.5	2016-05-05	800001029318	Date de dernière parution: 15.01.2015
			Date de la première version publiée: 09.12.2011

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Shell Morlina S3 BA 220

Code du produit : 001D7821

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : **Shell Canada Products**
400 - 4th Avenue S.W
Calgary AB T2P 0J4
Canada

Téléphone : (+1) 8006611600
Téléfax : (+1) 4033848345

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC (24 hr): 1 (703) 527-3887 or 1 (800) 424-9300 (US)
CANUTEC (24 hr): (+1) 613-996-6666; Toll Free: 1-888-CAN-UTEC (226-8832)

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Huile pour machine.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:
N'est pas classé comme un danger physique selon les critères du SGH.
DANGERS POUR LA SANTÉ :
N’est pas classé comme un danger pour la santé selon les critères du SGH.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
N’est pas classé comme un danger pour l’environnement selon les critères du SGH.

Conseils de prudence : **Prévention:**
Aucune phrase de précaution.
Intervention:
Aucune phrase de précaution.
Stockage:
Aucune phrase de précaution.
Elimination:
Aucune phrase de précaution.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.
Non classé inflammable mais peut brûler.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance : Shell Morlina S3 BA 220

Nature chimique : Huile minérale hautement raffinée et additifs.
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
N-phényl-1-naphtylamine	90-30-2	0.1 - 0.9

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver les yeux avec beaucoup d'eau.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la

peau aux endroits exposés.
L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Protection pour les secouristes : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins : Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les produits de combustion peuvent comprendre:
Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air.
Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.
Composés organiques et non-organiques non identifiés.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Epandage glissant. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement.
Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou par tout autre moyen de confinement.
Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant.
Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau approprié et éliminer les déchets de manière adéquate

Conseils supplémentaires : Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au chapitre 8 de la feuille de donnée de sécurité.
Se reporter au chapître 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.
Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

éviter le contact : Agents fortement oxydants.

Transfert de Produit : Ce matériau peut être un accumulateur statique. Des procédures de métallisation et de mise à la terre appropriées doivent être utilisées lors de toutes les opérations de transfert en vrac.

Stockage

Autres données : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé.
Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.

Stocker à température ambiante.

Matériel d'emballage	:	Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité. Matière non-appropriée: PVC.
Consignes concernant les récipients	:	Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Bruine d'huile minérale	Non attribuée	TWA ((fraction inhalable))	5 mg/m3	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
		TWA (Brouillard)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.
Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.
Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.
National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/
Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/
Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/
Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany.

http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp
L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique : Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :
Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:
Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.
Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.
Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.
Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.
Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.
Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer.
Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.
En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit.
Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur.
Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.
Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.
Sélectionnez un filtre adapté aux combinaisons de gaz et vapeurs organiques [type A/type P, pour les éléments ayant un point d'ébullition > 65 °C (149 °F)].

Protection des mains

Remarques	:	Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.
Protection des yeux	:	Un protection de la peau n'est pas nécessaire dans les conditions normales d'emploi.
Protection de la peau et du corps	:	Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards. Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques.
Risques thermiques	:	Sans objet
Mesures de protection	:	Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface. Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide à température ambiante.
Couleur	:	ambre
Odeur	:	Légère odeur d'hydrocarbure
Seuil olfactif	:	Données non disponibles
pH	:	Sans objet
point d'écoulement	:	-9 °C / 16 °F Méthode: ASTM D5950
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	> 280 °C / 536 °F Valeur(s) estimée(s)
Point d'éclair	:	250 °C / 482 °F Méthode: ASTM D92
Taux d'évaporation	:	Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Données non disponibles
Limite d'explosivité, supérieure	:	Typique 10 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	Typique 1 %(V)
Pression de vapeur	:	< 0.5 Pa (20 °C / 68 °F) Valeur(s) estimée(s)

Densité de vapeur relative	:	> 1 Valeur(s) estimée(s)
Densité relative	:	0.880 (15 °C / 59 °F)
Densité	:	880 kg/m3 (15.0 °C / 59.0 °F)Méthode: Non spécifié
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Données non disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pow: > 6 (basé sur les informations de produits similaires)
Température d'auto-inflammabilité	:	> 320 °C / 608 °F
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Données non disponibles
Viscosité, cinématique	:	18.1 mm2/s (100 °C / 212 °F) Méthode: ASTM D445 220 mm2/s (40.0 °C / 104.0 °F) Méthode: ASTM D445
Propriétés explosives	:	Non répertorié
Propriétés comburantes	:	Données non disponibles
Conductivité	:	Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.
Température de décomposition	:	Données non disponibles

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.
Stabilité chimique	:	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Réagit avec les agents fortement oxydants.
Conditions à éviter	:	Températures extrêmes et lumière solaire directe.
Matières incompatibles	:	Agents fortement oxydants.

Produits de décomposition dangereux	:	Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation	:	L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires.Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables
Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (rat): > 5,000 mg/kg Remarques: Estimé faiblement toxique:
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (lapin): > 5,000 mg/kg Remarques: Estimé faiblement toxique:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Est probablement légèrement irritant.
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Est probablement légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Estimé non sensibilisant pour la peau.

Composants:

N-phényl-1-naphtylamine:

Remarques: Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

Remarques: Classé allergène cutané de catégorie 1B.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Estimé non cancérigène.

Remarques: Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal.
Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Non considéré comme nuisant à la fertilité.
Estimé non toxique pour le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Non considéré comme un danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Non considéré comme un danger.

Toxicité par aspiration

Produit:

N’est pas considéré comme un danger en cas d’aspiration.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pen dant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent

présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.
TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.

Remarques: Légèrement irritant pour le système respiratoire.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit.
Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.
Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.(LL/EL/IL50 exprimé en tant que quantité nominale de produits requise pour préparer un extrait aqueux expérimental).

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons (Toxicité aiguë) :
Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les crustacées (Toxicité aiguë) :
Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques (Toxicité aiguë) :
Remarques: Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les crustacées (Toxicité chronique) : Remarques: Données non disponibles

Toxicité pour les microorganismes (Toxicité aiguë) : Remarques: Données non disponibles

Composants:

N-phényl-1-naphtylamine:
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Estimé comme non facilement biodégradable.

Les principaux composants sont estimés par nature comme biodégradables. Toutefois certains peuvent persister dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: > 6
Remarques: (basé sur les informations de produits similaires)

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Liquide dans la plupart des conditions environnementales.
Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Remarques: Flotte sur l'eau.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Le produit est un mélange de composés non volatils, qui ne sont pas supposés s'échapper dans l'atmosphère en quantités importantes.
Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par réaction photochimique ou encore de contribuer au réchauffement climatique.

Mélange peu soluble.
Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques.

En principe, l'huile minérale ne provoque pas de troubles chroniques chez les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementation Internationale

IATA-DGR
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG-Code
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Catégorie de pollution	:	Sans objet
Type de bateau	:	Sans objet
Nom du produit	:	Sans objet
Précautions spéciales	:	Sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du produit.

Informations Complémentaires : Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

EINECS	:	Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.
TSCA	:	Tous les composants sont répertoriés.
DSL	:	Tous les composants sont répertoriés.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; CPR - Règlement sur les produits contrôlés; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle

des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.
Date de révision : 2016-05-05

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR